

N° 5232⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

PROJET DE LOI

**portant modification de certaines dispositions de la loi modifiée du
4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu et de la loi
modifiée du 16 octobre 1934 sur l'évaluation des biens et valeurs**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(8.6.2004)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 13 mai 2004 à délibérer sur la question de
dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant modification de certaines dispositions de la loi modifiée du
4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu et de la loi
modifiée du 16 octobre 1934 sur l'évaluation des biens et valeurs**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 mai 2004 et dispensé du second vote
constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 20 avril 2004;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 8 juin 2004.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

